

## Fournitures scolaires et personnelles 2024-2025

### Classe multi 5-6<sup>e</sup> année

- 1  2 gommes à effacer
- 2  12 crayons de plomb **aiguisés (même s'il possède un pousse-mine)**
- 14-B  1 stylo rouge
- 16  3 surligneurs fluorescents (**couleurs différentes**)
- 66  1 boîte de 12 crayons feutres à trait fin
- 68  1 boîte de 8 crayons feutres à trait large
- 62  1 boîte de 12 crayons de couleur de bois **aiguisés et identifiés**
- 5  1 taille-crayon
- 18  1 marqueur permanent à **pointe fine NOIR**
- 17  1 marqueur permanent à **pointe ultra fine NOIR**
- 9  6 crayons effaçables à sec (**pour petit tableau, SAUF ROUGE**)
- 33  2 bâtons de colle
- 39  1 paire de ciseaux
- 36  1 ruban adhésif
- 50  1 règle métrique de 30 centimètres
- 136  1 chemise à 2 pochettes
- 123  8 pochettes cartonnées de type duo-tang (**1 couleur au choix pour l'anglais, 1 bleu pour l'art dramatique de 5<sup>e</sup> année OU 1 vert pour les 6<sup>e</sup> année**)
- 121  2 cahiers d'exercices lignés à 3 trous (32 pages, de type Canada)
- 151  1 cartable à anneaux 1 1/2 pouce
- 155  1 cartable à anneaux 2 pouces
- 120  1 paquet de feuilles mobiles (**max 100 feuilles**)
- 87  1 paquet de séparateurs pour cartable
- 86  30 pochettes de plastique à 3 trous  
 5 blocs de feuillets autoadhésifs 1 1/2 X 2 pouces (**de type Post-it**)



### NOTES IMPORTANTES

- ✓ **Tout le matériel de votre enfant doit être identifié au nom de votre enfant;**
- ✓ Cette liste comprend tous les articles scolaires nécessaires pour l'année entière. Les effets usagés en bon état des années précédentes peuvent être réutilisés ;
- ✓ Les crayons de couleur et de plomb doivent être **aiguisés et identifiés** individuellement
- ✓ **\*\*\*** La liste fait référence à une marque ou un modèle afin de vous aider à mieux comprendre la liste et non une obligation d'avoir un produit spécifique. **\*\*\***
  
- ✓ *En conformité avec la Politique sur les contributions financières exigées des élèves du Centre de services scolaire de l'Énergie, la liste de matériel et les frais chargés aux parents ont été approuvés par le conseil d'établissement à sa séance du 17 juin 2024.*